

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

**D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES
N° 03/2026 POUR LA 2^{EME} FOIS APRES L'INFRUCTUOSITE**

Conformément au décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, notamment l' article 65 et suite à l'avis d'appel d'offre ouvert avec exigences de capacités minimales n° 03/2026 pour la 2^{eme} fois après l'infructuosité portant sur :

**REALISATION DE FORAGE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET CONSTRUCTION D'ABRIS ET DE
CLOTURE A AIN LMSID.**

Le Président de l'APC de la Commune d'Oued Z'hor informe les soumissionnaires ayant participés a cet appel d'offre ouvert avec exigences de capacités minimales ,que la procédure d'ouverture et évaluation des offres, faite conformément aux critères fixes dans le cahier des charges relatif a l'appel d'offre ouvert avec exigences de capacités minimales mentionne ci- dessus , que les résultats d'attribution provisoire sont :

INTITULE DE L'OPERATION	ENTREPRISE ELUE ET LE NUMERO FISCAL	NOTE OBTENUE	MONTANT EN (TTC) (DA)	DELAI D'EXECUTION	OBSERVATIONS
REALISATION DE FORAGE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET CONSTRUCTION D'ABRIS ET DE CLOTURE A AIN LMSID.	EGTPH BELMESSIKH MOURAD 174211000111185	84	17 993 990. 00	06 mois	OFFRE UNIQUE

Conformément à l'article 56 de la Loi n° 23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article 82 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les soumissionnaires intéressés de prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières sont invitées a se rapprocher a la commune d' Oued Z'hor au plus tard trois (03) jours a compter du premier jour de publication de l'avis d'attribution provisoire.

Conformément au même Loi et même décret, il est accorde aux soumissionnaires contestataires éventuels de ce choix un délai de dix(10) jours a compter de la première parution de cet avis dans BOMOP et aux quotidiens nationaux pour introduire leurs recours auprès de la commission des marchés publics de la commune d' Oued Z'hor.

Le Président de l'APC